

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Paris :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 NOVEMBRE 1886

BULLETIN

« Pas d'emprunts, pas d'impôts nou-
veaux, des économies. » Tel était le
programme financier de la droite, tel a été
un jour ! — le programme de la Chambre
presque entière.

Le lendemain, les républicains se sont
avisés. Des économies, sur quoi et sur quoi ?
se sont-ils demandés. Elles porteraient sur
les républicains, donc pas d'économies et la
formule actuelle qu'il s'agit d'appliquer est
celle-ci : Pas d'emprunts, pas d'impôts nou-
veaux, pas d'économies !

Avec ce système, comment arrivera-t-on
à équilibrer le budget ? Personne ne s'en
occupe. Chacun sait bien que les emprunts
recommenceront de plus belle, l'important
est de ne pas faire d'économies.

Lundi, M. de Kersauson voulait écono-
miser quelques millions sur « les victimes
de Décembre ». On sait les scandales qui
ont marqué la distribution des pensions à
ces prétendues victimes ; la gauche a poussé
des cris d'effroi : rogner le fromage que gri-
potaient de vieux farceurs, n'y songez pas !
L'amendement a été repoussé.

M. le prince de Léon réclamait une autre
économie non moins justifiée. Nous payons,
dit-il, 300,000 fr. de frais de voyage à M.
Grévy qui ne voyage pas ou voyage gratis ;
ces fonds ne reçoivent pas l'emploi qui leur
est destiné, supprimons-les. Et donc ! M.
Grévy est républicain, pas d'économies !

Une autre économie excellente était de-
mandée par M. Le Provost de Launay :
supprimons, disait-il, les fonctions de sous-
secrétaire d'Etat, aussi inutiles qu'onéreu-
ses. Un vieux radical, M. Colfavru, appuyait
la requête, et l'amendement n'a été repoussé
qu'à quatre voix de majorité, 245 contre
241. M. Peytral, sous-secrétaire d'Etat aux
Finances, avait combattu l'amendement ; il a
été humilié de remporter une si maigre vic-
toire, et vexé de se voir mal soutenu par ses

collègues des Bouches-du-Rhône. Deux d'en-
tre eux, MM. Antide Boyer et Pally, ont voté
la suppression ; deux autres, MM. Camille
Pelletan et Clovis Hugues, se sont abstenus ;
deux autres enfin, MM. Leydet et Cherillon,
ont voté avec M. Granet, ministre des pos-
tes, pour le maintien du crédit.

M. Peytral, navré de ces divisions, a pris
une résolution désespérée : il a voulu don-
ner sa démission. Pour le calmer, ses amis
lui ont dit : Toute la droite a voté en faveur
de l'économie ; des 244 retranchez les 480
voix conservatrices, et vous voyez combien
peu de républicains songent à épargner les
deniers du contribuable. Ce raisonnement
a touché le Marseillais Peytral, qui lui-même
continuera à toucher ses 25,000 fr. d'ap-
pointements. Pas d'économies !

Chronique générale.

Chez M. Wilson on commence à re-
prendre quelque aplomb. *L'Union libérale*
reproche aux députés conservateurs de n'a-
voir su faire triompher aucune idée pra-
tique, aucun système financier.

C'est pousser la plaisanterie un peu
loin.

Quand on ferme les portes de la commis-
sion du budget aux représentants de trois
millions d'électeurs, c'est bien pour les em-
pêcher de prendre une part utile à la discus-
sion de la loi de finances.

Dans tous les cas, ce ne sont pas les con-
servateurs qui se sont opposés aux écono-
mies proposées sur les traitements de M.
Grévy, des députés et des sous-secrétaires
d'Etat. Rien, cependant, n'était plus « pra-
tique ».

Une partie de l'Assemblée a, comme le
dit *L'Union*, « brillé par son impuissance et
son incapacité. » Sur ce point tout le monde
est d'accord, et c'est perdre son temps que
de chercher à donner le change à l'opi-
nion.

M. de Mackau, député conservateur de

l'Orne, a déposé une proposition écrite invi-
tant la commission du budget à faire une
nouvelle étude de ce budget en se conform-
ant à la formule : NI EMPRUNT, NI
IMPOTS.

Cette demande a été rejetée par 349 voix
contre 184. LA DROITE SEULE ayant voté
pour la proposition de M. de Mackau.

Attendons-nous donc pour 1887 à DE
NOUVEAUX EMPRUNTS ET DE NOU-
VEAUX IMPOTS, et remercions dès à pré-
sent la majorité républicaine à qui nous en
serons redevables.

LE BONNET PHRYGIEN

Au Sénat, le gouvernement a déclaré lundi
que le drapeau tricolore orné du bonnet
phrygien était infiniment respectable, et il
n'a pas hésité à suspendre un maire, gé-
néral de division en retraite, qui avait dé-
chiré un drapeau semblable au cri de : *Vive
la France !*

Le cabinet ne veut voir dans le bonnet
phrygien que l'emblème de la liberté ; il a
exprimé le regret de n'avoir pas pu traduire
en Cour d'assises le vieux soldat qui se sou-
vient des crimes auxquels a été mêlé ce soit-
disant emblème de liberté.

Il faut que le gouvernement se sente à la
merci des radicaux pour oser ainsi nier les
vérités historiques.

La Tunisie et le Tonkin sont pourvus. M.
Bihourd part, et M. Massicault quitte Lyon
pour Tunis. Le choix est officiel.

Le *Figaro* profite de la nomination de
M. Massicault pour rappeler un trait de la
vie du préfet de Lyon. En 1870, il était pré-
fet à Limoges.

« Peu de temps après son départ de la
préfecture de la Haute-Vienne, M. Massi-
cault fut l'objet d'accusations assez graves
qui n'ont pas été complètement réfutées.

« On a prétendu qu'il « avait assisté,
avec impassibilité, à l'assassinat du colonel
de cuirassiers, le colonel Billiet, l'un des hé-
ros de Reischoffen, et à la tentative commu-
nale de Limoges ».

« Rien n'a été prouvé.

« Toujours est-il que M. Massicault, pré-
fet de la Haute-Vienne, sous le gouverne-
ment de la Défense nationale, fut révoqué le
25 mars 1871 par M. Ernest Picard, mi-
nistre de M. Thiers, parce que « cette révo-
cation, c'est M. Picard qui parle, parut
» nécessaire à la tranquillité publique. »

« Cette déclaration a été faite à la tribune
de l'Assemblée nationale par M. Ernest Pi-
card, ministre de l'intérieur ; mais les temps
sont tellement changés que personne, dans
le gouvernement, n'oserait aujourd'hui re-
procher ces petites faiblesses au nouveau
résident général de la Tunisie. »

Par le temps qui court, ce sont là, en effet,
de pures bagatelles. Les communards sont
entrés triomphants à la Chambre et M. Bou-
langer s'honore de leur visite. Le souvenir
du colonel Billiet ne pouvait pas arrêter une
seconde M. de Freycinet.

NOUVELLE PREUVE DE L'INGÉRENCE DES DÉPUTÉS

Le dernier mouvement administratif a
envoyé à Tulle M. Barrabant, préfet de
l'Aude. L'incident ne vaudrait point la peine
d'être relevé, s'il ne donnait lieu à une polé-
mique assez piquante.

La *Justice* raconte que ce déplacement a
été demandé par un député, M. Turrel, ré-
publicain sans doute, mais d'une nuance
relativement modérée. D'où grande colère
des députés radicaux qui ont protesté.

On voit bien par là, s'écrie la *Justice*, ce
qu'est, en réalité, la prétendue influence
des radicaux. Ce qu'on voit plus clairement
encore, c'est que ce ne sont pas les services
plus ou moins grands rendus par un pré-
fet, ses capacités plus ou moins étendues,
qui influent sur sa carrière administrative.
Ce sont les députés qui, s'ils ne nomment
pas directement les agents administratifs,
les imposent du moins ou les écartent sui-
vant que leur intérêt électoral y est engagé.
Il y a là un désordre aussi complet que pos-
sible.

Ce n'est pas la première fois qu'on peut

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

XIII

Voilà, pendant ce temps, ce qui se passait rue
Vienne.

M. Roché, persistant plus que jamais dans ses
suppositions, était venu sonner au bureau de la
Caisse centrale bien longtemps avant l'heure indi-
quée par Maheurtier.

Le garçon de bureau l'introduisit en le priant
d'attendre. M. Roché attendit, mais en maugréant
contre ces chefs de maison, ces directeurs, qui
peuvent dormir avec l'idée qu'on les vole.

Quelle insouciance, quel laisser-aller ! se
dit-il. Comment peut-on que les domestiques et
les valets restent honnêtes, quand les maîtres
font les yeux ?... Ceux-ci sont les vrais coupables,
et on devrait les punir.

Enfin, vers huit heures un quart, Maheurtier
entra.

— Vraiment, mon cher directeur, vous n'y
songez pas ! s'écria M. Roché en l'apercevant.
Comment pouvez-vous être aussi tranquille, quand
il est certain que ce caissier a abusé de votre
confiance ?

— Allons donc !
— C'est certain, vous dis-je. J'ai cherché ce
Vidal, le prétendu souscripteur de mon billet, et
je ne l'ai pas trouvé.

— Qu'importe !... puisque nous avons un solide
nantissement.

— Est-ce bien sûr ?...

— Vous avez entendu comme moi, hier, l'énon-
ciation des titres.

— Hum !... Puis, il est tard, et il devrait être
ici depuis longtemps, ce caissier... Vous lui avez
donné rendez-vous pour huit heures ?

— Oui, mais il l'aura oublié. Il va venir,
comme d'habitude, à neuf heures. Attendons.

Neuf heures sonnèrent, puis le quart après. Tous
les employés étaient à leur poste ; mais de Caus-
son, pas de nouvelles. M. Roché triomphait ; Ma-
heurtier commençait à avoir des craintes : il avoua
que ce retard lui paraissait en effet singulier ; et
il envoya un de ses commis aux informations rue
d'Enfer.

Le commis prit une voiture, et, une demi-heure

après, rapporta ce que le lecteur sait déjà : Caus-
son était sorti le matin, avant le jour, et sa femme
et son enfant n'avaient pas tardé à le suivre.

Alors plus d'incertitude : le vol était manifeste.
M. Roché se souvint qu'il était un des plus forts
actionnaires de la Caisse, et se montra moins
glorieux. Maheurtier, au contraire, gardait le plus
grand sang-froid ; à peine avait-il laissé échapper
un mouvement de surprise : il envisageait la
situation et la jugeait avec sa lucidité d'esprit
habituelle.

— Causson n'emporte rien, ou presque rien,
dit-il froidement. Du reste, je prends tout sur moi.

— Comment ! Vous vous reconnaissez respon-
sable ?

— Parfaitement. C'est mon devoir.

— Ah !... très bien.

Et la figure de l'ancien commerçant s'éclaircit.
Il félicita Maheurtier et lui serra vivement la main.

Le commissaire de police, qu'on s'était hâté
d'envoyer chercher, arriva bientôt.

On crocheta la porte du bureau de Causson.
Tout y était dans l'ordre accoutumé : les livres à
leur place, les deux caisses fermées.

— Pourquoi les fermer s'il en emportait le con-
tenu ? fit à mi-voix Maheurtier, qui s'efforçait de
douter encore.

— Pour prolonger l'illusion et se donner le
temps de fuir, répondit le commissaire.

Cependant il fallait s'assurer que tout ceci
n'était pas une fausse alerte. Rien de plus facile,
au moins pour la créance Vidal : il suffisait de
contrôler sur les registres le billet dont M. Roché
était porteur. C'est ce qu'on fit.

Maheurtier reconnut avec stupeur qu'à la place
du nantissement superbe indiqué la veille par
Causson, il n'existait pour prêt qu'un nantissement
dérisoire. Il vit bien, tout à côté, les rassurantes
énonciations accolées à un autre prêt et dont son
caissier lui avait donné lecture. Mais qu'est-ce que
cela signifiait ? Comment Causson avait-il trouvé
assez d'audace et de présence d'esprit pour lui
donner ainsi le change ? S'était-il donc, lui
Maheurtier, trompé à ce point sur cet homme ?
Il eut un instant d'anxiété. Mais il se rassura
bientôt, car il comprit la vérité : Ce n'était pas son
audace qui avait sauvé Causson, c'était l'excès de
son trouble. S'il avait indiqué un nantissement au
lieu d'un autre, c'était, non par un machiavélisme
longueusement prémédité, mais par une erreur spon-
tanée, due au seul égarement de son esprit !

On ajourna les autres vérifications, qui eussent
pris trop de temps. On renonça même à éventrer
les deux caisses, comme on était tenté de le faire,
pour en constater le contenu, le commissaire de
police ayant admis que les clefs de ces deux
caisses pouvaient être saisies au domicile de
Causson.

en constater l'existence sous le régime actuel, mais il ne faut pas se lasser de le signaler toutes les fois qu'on en trouve l'occasion. Ici le scandale est non-seulement patent, mais, ce qui est plus rare, avoué par ceux qui y sont mêlés.

A propos de l'élection du Nord, le *Nouvelliste* raconte un acte qui serait incroyable, si nous n'étions pas en République. Il s'agit de la souscription forcée des sergents de ville que nous signalions hier dans l'article intitulé : *Pression électorale*.

Voici l'article du *Nouvelliste* du Nord :
« Mercredi soir, M. le commissaire central de Lille réunissait dans son bureau un groupe nombreux de sergents de ville et leur tenait à peu près ce langage :

« Dimanche, aura lieu une élection législative. M. Trystram est le candidat du gouvernement. Il faut que vous votiez tous pour lui et que vous usiez, en faveur de sa candidature, de l'influence dont vous pouvez disposer.

« J'avais l'intention de faire passer des listes de souscription; je suis certain que tout le monde y aurait adhéré, mais j'aurais eu des souscriptions de 0,25 et de 0,50 centimes.

« J'ai trouvé plus simple de prendre dans la caisse commune cent francs, qui seront versés au comité au nom des sergents de ville. »

« Cette dernière phrase est presque textuelle.

« Qu'est-ce que la caisse commune des sergents de ville? C'est une caisse formée par les sommes provenant des particuliers qui demandent l'intervention de la police pour un service spécial, pour un mariage, une fête, un concert, par exemple.

« Cette somme est distribuée chaque mois entre tous les sergents de ville, au prorata de leurs appointements.

« Elle est donc la propriété de tous ces braves gens, dont elle vient mensuellement améliorer le modeste traitement et à qui elle procure un léger bien-être.

« En disposer sans leur consentement, c'est commettre un véritable vol à leur préjudice.

« Mais nous aurions tort d'en vouloir à M. le commissaire central; lui-même n'a pas le choix.

« Depuis le préfet jusqu'au dernier des douaniers, tous les employés du gouvernement, de la ville et du département, ont le couteau de la révocation sur la gorge. »

La candidature de M. Trystram n'était pas seulement une candidature officielle, c'était une candidature subventionnée. Demander aux électeurs leur vote et leur bourse, n'est-ce pas excessif, même de la part d'un commissaire de police républicain !

Le ministre des finances vient d'autoriser le département des Landes à planter en tabac, à titre d'essai, 300 hectares pour 4887.

Le chiffre de la fourniture est évalué à 360,000 kilogrammes.

C'est à ce domicile qu'il importait de faire une perquisition. Ils s'y rendirent tous trois en voiture, après l'accomplissement dans les bureaux de la rue Vivienne de toutes les précautions et formalités usitées en pareil cas.

Devant le Palais de Justice, le commissaire fit arrêter et descendit. Vingt minutes après, il revint muni de toutes les pièces nécessaires pour opérer une perquisition et une arrestation. Il était, en outre, accompagné de deux hommes, dont l'un, un greffier, compléta le chargement de la voiture, tandis que l'autre, Moule, déjà connu à cette époque pour un des plus fins limiers de la police, se plaça à côté du cocher.

Arrivés rue d'Enfer, le commissaire se fit ouvrir par le concierge l'appartement de Causson, et les perquisitions commencèrent immédiatement.

Dans la salle à manger d'abord. A la cheminée étaient appendus trois daguerréotypes : à droite et à gauche un portrait d'homme et de femme; entre les deux, au-dessus de la glace, un portrait d'enfant.

Moule, l'agent de police, s'empara de ces trois objets, et, présentant l'un d'eux à Maheurtier :

— Est-ce là notre homme? demanda-t-il.

— Parfaitement, répondit Maheurtier après avoir examiné un instant le portrait.

— C'est bien; cela nous servira, fit Moule, en glissant, avec l'autorisation du commissaire, les

Une dépêche de Rouen annonce que la grande manufacture de fils coton de M. Brunet a été incendiée avant-hier. Huit maisons sont détruites. Les pertes sont évaluées à 300,000 fr.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 novembre.

Le marché est un peu moins animé, il se produit une légère réaction sur nos rentes : 3 0/0, 83 15, 4 1/2 0/0, 109.75.

L'attitude de l'action du Crédit foncier est excellente de tous points. Les demandes sont très actives et ne subissent aucun ralentissement; on est à 1,438. Nous constatons également de sérieux achats sur les obligations foncières et communales à lots de cet établissement, principalement sur les titres des emprunts 1879, 1880 et 1885; cette progression constante des cours indique bien que les achats de l'épargne ne diminuent pas.

L'examen des bilans mensuels de la Société Générale dénote une progression continue des opérations de cette institution. L'augmentation de la clientèle et parallèlement l'accroissement des bénéfices sociaux justifient les achats dont ces titres sont l'objet aux environs de 477.

La Banque d'Escompte est l'objet, depuis quelques jours, d'actives demandes aux environs de 547 50. On marche rapidement vers le cours de 560 qui sera prochainement atteint. Cette première rectification des cours accomplie, l'action de la Société se dirigera ensuite vers 600, prix plus en rapport avec la situation de la Société et les bénéfices acquis à ce jour.

L'action de Panama se traite à 418. Les obligations des différentes émissions sont très recherchées, on remarque surtout de nombreux achats sur les obligations de la dernière émission.

Les actions de nos Chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

M. le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars (Abel-Nicolas-Georges-Henri), commandant en chef, préfet du 1^{er} arrondissement maritime, à Cherbourg, est nommé aux fonctions de commandant en chef du 5^e arrondissement maritime, à Toulon, en remplacement du vice-amiral Krantz, passé au cadre de réserve.

Il est remplacé à Cherbourg par M. le vice-amiral Duperré.

M. le vice-amiral Conrad est nommé commandant en chef du 3^e arrondissement maritime, à Lorient.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ANGERS - FANFARE

Sous ces titres : *Une musique réactionnaire*, et *Intrigues malpropres*, la *Petite France* et le *Ralliement* publient des articles où la méchanceté le dispute à l'inexactitude.

Si nous sommes bien informés (et nous le sommes), lorsque M. le marquis de Foucault déclara dissoute la fanfare qui portait son nom, les membres de cette musique reconstituèrent une nouvelle société qui prit le nom d'Angers-Fanfare et se donnèrent un règlement dont le premier article, formellement

trois daguerréotypes dans sa poche.

La chambre à coucher était dans un complet désordre. On y fit quelques recherches, qui n'amènèrent aucun résultat, et on passa dans le cabinet de travail de Causson.

Cette pièce avait pour tout meuble un bureau dans un coin, un secrétaire dans l'autre.

Mais ce qui attirait tout d'abord l'attention des visiteurs, ce fut, sur le parquet, près de la cheminée, une feuille de papier froissée, presque roulée en boule, et jetée là sans doute avec impatience et dépit, comme on fait d'une lettre désagréable ou d'un brouillon manqué.

(A suivre.)

MODES ET FANTAISIES

Désireux d'être agréable à nos lectrices, nous tenons à leur disposition, à titre gracieux, un numéro du plus beau et du plus complet *Journal de Mode* que nous ayons vu.

La Saison, journal illustré des Dames, est une merveilleuse publication, unique en son genre, qui renferme, par numéro, environ quatre vingt dix gravures inédites de costumes, confections, chapeaux, lingerie, accessoires de toilette, travaux à l'aiguille, tapisserie, broderie, dentelle, crochet, etc.

Nous fournirons des abonnements de 3 mois, à l'essai, au prix de 2 fr. 25.

conseillé par M. le maire d'Angers, prohibait toute manifestation politique ou religieuse.

Malgré cette défense, dans la nuit du 13 au 14 courant, M. Laffage, directeur de la musique, alla trouver M. Guyonnet, le président, à la sollicitation de deux républicains très connus, et lui demanda de le laisser conduire Angers-Fanfare au Banquet républicain du 14. M. Guyonnet répondit que le règlement s'y opposait, qu'il n'aurait même pas le temps de convoquer les Sociétaires et que, d'ailleurs, les morceaux demandés n'étaient pas au répertoire.

Ainsi éconduit, M. Laffage recruta de divers côtés des musiciens, les organisa et les conduisit au Banquet. Ce fut cette musique qui joua et que les journaux républicains ont très improprement appelée : Angers-Fanfare.

Il eût été beaucoup plus naturel que l'on fit appel à l'*Harmonie Angevine*, musique essentiellement municipale; mais on se garda bien de lui demander son concours et elle se garda bien elle-même de l'offrir.

A la suite du Banquet, M. Laffage, ayant, sans autorisation, engagé le nom de la Société contre toute vérité et au mépris du Règlement, a été révoqué, non pas parce qu'il a fait acte de républicain, mais parce qu'il venait d'enfreindre une règle sage qu'il avait acceptée.

Presque au même moment, M. Guyonnet quitta la présidence pour un motif complètement étranger à l'affaire du Banquet, parce qu'il n'avait accepté cette fonction que pour donner le temps à la Société de trouver un président, et M. Verdier, professeur au Lycée, fut désigné pour le remplacer. Comme on le voit, rien de tout cela ne justifie les insinuations malveillantes du *Ralliement* à l'égard de ce professeur. Sa démission n'en a pas moins porté ses fruits et, à l'heure qu'il est, M. Verdier a dû donner sa démission.

La Société Angers-Fanfare a-t-elle mérité quelques reproches? Aucun. Elle a tenu à respecter un règlement revêtu sans doute de la signature du préfet, voilà tout. Etait-elle tenue, par reconnaissance, à prêter son concours à la fête que M. le maire d'Angers a si bien fait rater? Pas davantage. Quoiqu'en dise le *Ralliement*, Angers-Fanfare ne reçoit aucune subvention municipale et le local où elle se réunit ne lui est pas prêté par la mairie. Elle le doit à la complaisance d'un tiers. Voilà la vérité, et, quand on la connaît, on se demande d'où provient la grande colère des wilsoniens et des progressistes, et quelle peut bien être la mesquine vengeance personnelle que l'on cherche à satisfaire. (J. de Maine-et-Loire.)

A l'appui de cette note, nous lisons dans le *Patriote* la lettre suivante de M. Verrier :

« A Messieurs les membres de la commission d'Angers-Fanfare.

« Messieurs,

« J'avais accepté avec un véritable plaisir l'honneur que vous me faisiez en me proposant la présidence de votre société de musique *Angers-Fanfare*. Outre la satisfaction de me retrouver avec d'anciens camarades, je pensais pouvoir vous rendre quelques services.

« A la suite d'attaques aussi passionnées qu'injustes, je me vois forcé de vous adresser ma démission.

« Choisissez, Messieurs, pour me remplacer, un personnage plus indépendant qu'un humble fonctionnaire de l'Université, qui ne veut pas que son nom serve de prétexte à une commémoration dont celle-ci n'a, du reste, nul besoin. Mais elle est un peu comme la femme de César : il ne faut même pas qu'elle soit soupçonnée.

« Veuillez agréer, Messieurs, avec tous mes regrets, l'assurance de mes plus sympathiques sentiments.

« Votre très reconnaissant,
« A.-J. VERRIER.

« 23 novembre 1886. »

SUBVENTIONS AUX COMMUNES

La commission départementale vient d'accorder à plusieurs communes de Maine-et-Loire des subventions destinées à améliorer les locaux scolaires ou le matériel d'enseignement.

Pour l'arrondissement de Saumur : Chenutte-les-Tuffeaux, Souzay, Trémont, Turquant, Passavant, La Fosse-de-Tigné, Saint-Paul-du-Bois.

UN NOUVEL ECHEC DE M. WILSON

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« M. Wilson, notre député, vient de recevoir une nouvelle leçon.

Il n'est pas heureux, M. Gendre, depuis que la discussion du budget a commencé devant les Chambres, et sa haute fonction

de rapporteur d'icelui ne lui a guère valu, jusqu'à cette heure, que des avanies et des déconvenues.

C'est que sur les bancs de la Droite se trouve un homme qui, à tort ou à raison, passe pour être la bête noire de notre député; un homme dont les connaissances économiques et financières font un redoutable adversaire à M. Wilson : le baron de Soubeyran, député de la Vienne.

La lutte s'est en effet engagée, depuis une quinzaine, entre le financier des régimes d'antan et celui des couches nouvelles, et, par ma foi, l'issue de ce combat singulier n'est point à l'avantage du dernier.

M. Wilson a perdu dans cette rencontre quelque peu de son prestige devant la Chambre et devant le pays.

On se souvient que c'est M. de Soubeyran qui a signalé le premier la grossière erreur de chiffres commise par le député d'Indre-et-Loire, dans son rapport sur le budget.

On n'ignore pas, sans doute, que c'est M. de Soubeyran qui a le plus insisté pour que le projet de budget déséquilibré de M. Wilson fût renvoyé, avec celui du ministre des finances, devant la commission.

Eh! bien, avant-hier, M. Wilson a encore trouvé sur son chemin son redoutable adversaire, et voici en quelles circonstances :

M. de Soubeyran demandait qu'on réduisît le crédit affecté à l'intérêt du cautionnement versé par les trésoriers généraux.

C'était là une mesure sage, démocratique, qui eût dû plaire de suite au député d'Indre-et-Loire, si les agents supérieurs du fisc que visait M. de Soubeyran n'étaient pour la plupart (nous savons qu'il y a des exceptions) des créatures dévouées au grand Lama de Touraine, au gendre de M. le Président de la République, grand dispensateur, aux dépens des contribuables, de faveurs toutes spéciales.

Epaves du suffrage universel, préfets ayant mal réussi dans leurs départements, neveux de généraux politiques, députés blaboulés, un trop grand nombre de ces créatures de la République ne paraissent jamais à leurs bureaux, ont un fondé de pouvoirs qui bon an mal an réalise de 60 à 120 000 fr., tout en empruntant à 2 fr. 50 0/0 les fonds nécessaires à son cautionnement et en faisant payer au Trésor 4 0/0.

Voilà les abus qu'a signalés à la Chambre M. de Soubeyran; M. Wilson, on en conçoit aisément le motif, a pris la défense de ses créatures.

Mais en voilà bien une autre! M. de Soubeyran a mis immédiatement au défi son collègue républicain d'accepter un débat sur cette question brûlante, et l'hôte de l'Élysée a gardé un silence prudent.

Nous le regrettons, ma foi! M. de Soubeyran nous en aurait appris de belles! A la suite de cette discussion, l'amendement de M. de Soubeyran réduisant le crédit affecté au paiement des intérêts pour cautionnement des trésoriers a été voté, malgré M. Sadi-Carnot, ministre des finances, à l'énorme majorité de 418 voix contre 82.

Voilà de quel prestige, de quelle autorité jouit M. Wilson à la Chambre! La gauche elle-même a voulu manifester sa profonde antipathie pour le gendre de M. Grévy.

La leçon lui profitera-t-elle? — Verax.

BUDGET DES PROFESSEURS ROGNON

Il paraît que le monde universitaire est en émoi. Le ministre de l'instruction publique vient d'envoyer une circulaire aux recteurs, inspecteurs d'académie et proviseurs pour interdire à tous les professeurs des lycées de donner des leçons ou de faire des cours dans les établissements privés.

D'après le ministre, en effet, les professeurs, en donnant des leçons dans ces établissements privés et principalement dans les pensionnats de jeunes filles, font, sans le vouloir, une réelle concurrence aux établissements de l'Etat entretenus à grands frais par les contribuables.

Il espère entraîner ainsi toutes les familles à confier à l'Etat leurs enfants.

Que de pauvres professeurs vont être désolés de cette interdiction!

ANGERS.

Il est question de créer à Angers un lycée de filles. L'*Union de l'Ouest* nous l'apprend en ces termes :

« La commission de l'instruction publique du conseil s'est réunie, il y a quelques jours, pour entendre, à ce sujet, les propositions de l'administration. On a lu, parait-

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE RATIER, EMILE.

Les créanciers de la faillite du sieur Ratier, Emile, ancien négociant en grains à Saumur, sont invités à se réunir le mercredi 8 décembre 1886, à une heure du soir, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, à l'effet d'entendre le rapport du syndic et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur le maintien ou le remplacement du syndic.

(776) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE RATIER, EMILE.

Les créanciers de la faillite du sieur Ratier, Emile, ancien négociant en grains à Saumur, sont invités à se réunir le mercredi 8 décembre 1886, à une heure du soir, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, à l'effet de délibérer sur l'attribution du mobilier, succession Ratier.

(777) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), et de M^e JAMES, notaire à Saint-Etienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure).

A VENDRE
à l'amiable,

Terre du Grand-Bois

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure).

Contenant 150 hect. en un seul tenant, dont 20 hect. en vigne d'excellente qualité.

Cette propriété comprend maison de maître, vastes servitudes, 3 grandes méteries et 4 bordoirs.

Belle chasse, pêche. Un chemin de fer projeté desservira le Grand-Bois d'ici quelques années.

On ne pourra visiter la propriété sans un permis délivré par l'un ou l'autre des notaires chargés de la vente.

S'adresser à M^e LE BARON ou à M^e JAMES. (712)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le mercredi 29 décembre 1886, à 1 heure,

LA PROPRIÉTÉ
DE LA

Chauvellière

Située communes de Turquant, Montsoreau et Fontevault,

D'une contenance de 20 hectares environ.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

V E N T E

PAR
ADJUDICATION AMIABLE

Le dimanche 28 novembre 1886, à midi, en la mairie d'Épiéds, DES BIENS

Dépendant de la succession de M Louis Aubineau, propriétaire à Épiéds.

Consistant en : bâtiments, terres, prés, bois taillis et vignes, le tout contenant environ 10 hectares 37 ares, situés communes d'Épiéds, Morton et Saix.

S'adresser à M. CEBRON, expert-géomètre à Doué-la-Fontaine, ou à M^e PINAULT. (732)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le mercredi 1^{er} décembre 1886, à 2 heures,

En l'étude dudit M^e PINAULT,

DE L'IMMEUBLE

Occupé par la boulangerie de la Société de Secours Mutuels,

Situé à Saumur, rue de Poitiers, n^o 60,

Comprenant : bâtiment d'habitation, servitudes, remise, écurie; grande cour ou emplacement à bâtir, avec porte cochère.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (736)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON

Sise rue du Temple, n^o 17,

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^e GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

MANUFACTURE

DE
PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicier et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

AVIS

ON DEMANDE une personne, dame veuve ou demoiselle, d'un certain âge et d'une honorabilité parfaite, capable de tenir à Saumur un salon de lecture, diriger l'intérieur d'une maison et s'occuper au besoin de l'instruction de jeunes enfants.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à Saumur, rue Bassé-Saint-Pierre, 18. (738)

Un agent, muni de bonnes références, aurait trois heures à disposer par jour pour comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser à M. H. HARDY, fabricant de meubles, Levée-Neuve, Saumur.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

seimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

Raccommodages et travaux neufs concrets, cousus à la main. S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

ENGELURES

Guérison en DEUX JOURS par le **Baume Français Blot**

PRIX: 1 FR. 25

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLEY, 25, rue d'Orléans.

LA **Régisse Sanguinée** **GUÉRIT** les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion. 0^e75 dans toutes Pharmacies.

SUR MESURE :

Vêtements en CAOUTCHOUC

POUR HOMMES ET POUR DAMES

Tissus imperméables Anglais et Français

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

SAUMUR — 43, rue du Portail-Louis — SAUMUR.

SANS PALAIS **DENTS** NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 NOVEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	83 20	83 15	Est	800	802 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	524	525
3 % amortissable	86	86	Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1242 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525	527	Est	395 50	397
3 % (nouveau)	83 05	83	Midi	1180	1180	— 1865, 4 %	525	526	Midi	394	394
4 1/2 %	104 52	104 50	Nord	1606 25	1608 75	— 1869, 3 %	410	411 50	Nord	399 50	399 25
4 1/2 % (nouveau)	109 70	109 67	Orléans	1395	1395	— 1871, 3 %	403	401 50	Orléans	393 25	395 25
Obligations du Trésor	515	513	Ouest	855	865	— 1875, 4 %	516	515 50	Ouest	394 25	393 75
Banque de France	4330	4310	Compagnie parisienne du Gaz	1476 25	1480 75	— 1876, 4 %	513	515	Paris-Lyon-Méditerranée	391 75	394
Société Générale	477 50	477 50	Canal de Suez	2100	2093 75	Bons de liquid. Ville de Paris	527 75	529	Paris-Bourbonnais	393	393 50
Comptoir d'escompte	1035	1035	C. gén. Transatlantique	548 75	545	Obligat. communales 1879	478	478 50	Canal de Suez	586	590
Crédit Lyonnais	590	585	Russe 5 0/0 1870	99 50	99 50	Obligat. foncières 1879 3 %	479	479			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1442 50	1435				Obligat. foncières 1883 3 %	388	387 50			
Crédit mobilier	305	303 70									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS								SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	2 06	6 53			1 39	4 16	8 34	Saumur(ori.)	6 53		4 16	8 34	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Saumur(état.)	6 50	8 31	10 31		4 13	8 30	8 30	Saumur(état.)	6 50	8 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	8 10	12 09		3 18	5 54	
Nantillyhalte.	7 03	8 37	10 45		4 26	8 43	8 43	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	8 43	Blou	8 19	12 18		3 27	6 03	
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52		4 32	8 49	8 49	Montreuil(a.)	7 29	9 19	4 52	9 08	9 08	Vernantes	8 32	12 31		3 40	6 14	
Brézé-s.-Cyr	7 17	9 02	11 5		4 39	8 56	8 56	(dép.)	7 34	9 29	5	4 2	10	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 06	6 38	11 45
Montreuil(a.)	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08	9 08	le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	5 17	16 11	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32
(dép.)	2 36	7 33		11 24	2 09	4 58	9 11	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	19 22							
Thouars	2 55	7 59		11 57	2 28	5 23	9 37	Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31							
Loudun	8 10			3 16	3 52		9 52													
Poitiers	16 30			10 40			12 12													

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS										
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direc. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 43			
St-Martin		7 08	9 26	1 33		7 27				
St-Clément		7 15	9 33	1 40		7 34				
Les Rosiers		7 23	9 41	1 47		7 41				
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	2 01	4 08	7 50	11 18			
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52			

COFFRE-FORT

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODDET

IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Goddet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur sousigné.